

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DE DIJON ET VILLE DE LONGVIC

OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DESTINÉE À L'ALIMENTATION DE LA STATION D'ÉPURATION « EAUVITALE » À LONGVIC ET À DIJON PRÉSENTÉ PAR ODIVEA.

Par arrêté conjoint du 20/03/2026 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique portant sur les dossiers de demande de permis de construire n°PC021 231 25 00091 et n°PC021 355 25 00013 déposées le 15/07/2025 en mairie de Dijon et de Longvic, par ODIVEA, 40 avenue du Drapeau, 21000 DIJON, en tant qu'ils prévoient un projet unique d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance totale de 3 030 kWc sur le territoires des communes de Longvic et Dijon destinée à l'alimentation de la station d'épuration « Eauvitale »

CETTE ENQUÊTE SE DÉROULERA PENDANT 30 JOURS CONSÉCUTIFS, DU MARDI 21 AVRIL 2026 À 9H00 AU JEUDI 21 MAI 2026 À 17H00.

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Dijon a désigné Monsieur Georges LECLERCQ, officier général de l'armée de l'air, en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'information relative à l'absence d'avis de la MRAE, ainsi que l'ensemble des avis émis par les personnes publiques associées ;

est consultable :

- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de LONGVIC où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture en mairie :
 - Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
 - Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

- sur un registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7229>
- sur le site internet de la mairie de LONGVIC à l'adresse : <https://ville-longvic.fr/>
- sur le site internet de la mairie de DIJON à l'adresse : <https://www.dijon.fr/enquete-publique-projet-de-centrale-photovoltaïque-destinée-a-l'alimentation-de-la-station-depuration-eauvitale-de-dijon-longvic/>

Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à disposition en mairie de LONGVIC.
 - sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7229>
 - sur l'adresse mail suivante : enquete-publique-7229@registre-dematerialise.fr
- Les observations peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (1 Allée de la Mairie, 21600 LONGVIC).

Les observations peuvent être reçues, de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur titulaire, qui se tiendra à la disposition du public en mairie de LONGVIC, aux jours et heures précisés ci-dessous :

- le mardi 21 avril 2026, de 9h00 à 12h00,
- le jeudi 30 avril 2026 de 14h00 à 17h00,
- le jeudi 21 mai 2026 de 14h00 à 17h00.

Une permanence sera également tenue le samedi 25 avril 2026, de 9h00 à 12h00, à la médiathèque Michel Etiévant, 3 route de Dijon, 21600 LONGVIC.

Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Monsieur Frédéric PIERRE (société ODIVEA) - frederic.pierre@odivea.fr - 06 37 03 08 75.

A l'issue de l'enquête publique, les maires des communes de Dijon et de Longvic pourront, chacune en ce qui la concerne, délivrer les permis de construire, assortis éventuellement de préconisations pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.